

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 mars 2016 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 15 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric.

Absent : MUNIER Maurice, WILMART Eric.

Excusée : LIAUD Sandra, CHAPT Sabine, D'ESPAGNAC Nicolas.

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1- Délibération – Vote Comptes de Gestion 2015(commune, assainissement, Lotissement Le Renclo).

Monsieur le Maire soumet au vote les Comptes de gestion 2015, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation des Comptes Administratifs 2014 « Commune », « Assainissement », « Lotissement Le Renclo ».

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2015 et se retire.

Madame Annick MAYRAN, doyenne de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2015, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Dépenses : 241 384.99 €

Recettes : 433 223.84 €

Le Résultat de l'année 2015 est excédentaire de 191 838.85 €

L'excédent antérieur reporté est de : 245 472.48 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 437 311.33 €.

Investissement :

Dépenses : 122 916.67 €

Recettes : 154 962.21 €

Le résultat antérieur reporté est de : - 1 572.34 €

Le résultat de de l'année 2015 en investissement est de 32 045.54 €

Le résultat de clôture est déficitaire de 30 473.20 €

Restes à Réaliser 2015 : - 85 180.11 €

Soit un besoin de financement de 54 706.91 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :

Dépenses : 68 421.51 €

Recettes : 90 793.06 €

Le Résultat de l'année 2015 est excédentaire de 22 371.55 €
L'excédent antérieur reporté est de : 16 613.68 €
Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 38 985.23 €.

Investissement :
Dépenses : 194 850.75 €
Recettes : 212 025.80 €
Soit un résultat de l'année 2015 excédentaire de 17 175.05 €
Excédent d'investissement reporté : 178 777.21 €
Restes à réaliser : - 4 000 €
Soit un résultat de clôture de 195 952.26 €
Soit un excédent de financement de 191 952.26 €

Sous la présidence de Madame Annick MAYRAN et en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :
Compte 002 : 38 985.23 €
Compte 001 : 195 952.26 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS

Fonctionnement :
Dépenses : 2 950.53 €
Recettes : 2 950.53 €

Le Résultat de l'année 2015 est de de 0 €.
L'excédent antérieur reporté est de : 108 654.69 €.
Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 108 654.69 €.

Investissement :
Dépenses : 2 950.53 €
Recettes : 0 €
Soit un résultat de clôture de - 2 950.53 €
Résultat d'investissement reporté : - 86 708.09 €
Soit un résultat de clôture d'investissement de - 89 658.62 €

Sous la présidence de Madame MAYRAN doyenne du conseil municipal et en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :
Compte 002 : 108 654.69 €
Compte 001 : 89 658.62 € en dépenses

A la majorité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

3- Avancement de grade – Adjoint technique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux d'avancement de grade après avis du Comité Technique.
(se référer au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale)

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 4 mars 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIES	CADRE D EMPLOIS	GRADE D ORIGINE	GRADE D AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Adjoint technique territorial de 1ère classe	100 %
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 1ère classe	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100 %
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial de 1ère classe	100 %
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	100 %

Le poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe sera supprimé après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les ratios ainsi proposés,
- de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet à compter du 01 Avril 2016

4- Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat « Emploi Avenir » de Monsieur Alexis LAGRANGE prend fin au 14/07/2016. Il propose de reconduire un autre contrat ayant pour objectif une embauche à mi-temps en fin de contrat.
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser 2 subventions pour aider à financer des voyages scolaires pour un montant de 50 € chacune, cette subvention sera versée après le vote du budget 2016.
- Nous devons contacter Charente Eaux afin d'avoir des informations sur des subventions éventuelles concernant l'extension de notre réseau d'assainissement.
- Les agents communaux ont suivi une formation « premiers secours » dispensée par la Croix Rouge le mardi 22 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.